

GUIDE CONTRAT RESPONSABILITÉ CIVILE SPORTIVE

A. Etendue du contrat

PERSONNES ASSURÉES

- FRM => Ligues – Associations – Clubs
- => Joueurs – Arbitres – Entraîneurs

NATURE DES SOINS

Les frais médicaux chirurgicaux d'hospitalisation et pharmaceutiques

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

Garantit la Responsabilité Civile de la Fédération Sportive en cas d'ACCIDENTS CORPORELS et MATERIELS causés aux tiers.

A. Etendue du contrat

INDEMNITES CONTRACTUELLES (Accidents Corporels subis par les membres) :

Garantit à la personne de l'assuré, le paiement des indemnités contractuelles, au cas où il serait victime d'un accident sportif.

La garantie comprend :

- En cas de décès** : le versement d'un capital payable aux ayants droit.
- En cas d'incapacité permanente totale** : le versement d'un capital au profit de la victime.
- Frais médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation et pharmaceutiques** : consécutifs à un accident sportif.

A. Déclaration des sinistres

Le responsable de l'association sportive s'engage à :

- ✓ Renseigner soigneusement la déclaration d'accident en y mentionnant l'ensemble des informations liées à l'accident sportif récemment survenu avec signature et cachet.
- ✓ Transmettre à l'Assureur dans un **délai maximum de 05 jours ouvrables suivant la date d'accident** sous peine de déchéance conformément à l'article 20 du code des assurances les documents suivants :
 - La déclaration d'accident.
 - Copie de l'attestation d'assurance.
 - Copie de la licence et de la CIN.
 - Copie de la feuille de match, ou P.V. d'entraîneur.

B. traitement médical et règlement des sinistres

L'assuré est libre de se faire soigner par un prestataire médical de son choix ou par un prestataire médical conventionné .

❑ Si l'assuré opte pour un prestataire médical conventionné

Toutes victimes s'adressant à un médecin conventionné doit fournir une déclaration signée par la ligue et cachetée par ATLANTA.

Une demande d'accord doit être adressé à FINASSURE pour approbation de la compagnie ATLANTA. et ce concernant toutes les demandes d'achat de produits pharmaceutique, radiologie, biologie, séances de kinésithérapie....etc.

La compagnie à la faculté de soumettre la victime à une contre visite dans les cas suivants:

- ❑ Demande de radio IRM.
- ❑ Acte chirurgical ou d'hospitalisation.

B. traitement médical et règlement des sinistres

❑ Si l'assuré opte pour un prestataire médical non conventionné :

L'assureur s'engage à rembourser l'assuré, dans la limite des montants garantis et du barème national de référence dans un délai moyen de 30 jours ouvrables, et ce sur présentation des pièces suivantes :

- ✓ La déclaration d'accident
- ✓ Une copie de la CIN de l'assuré
- ✓ Une copie de la licence
- ✓ Une copie de la feuille de match ou du PV d'entraîneur .
- ✓ l'original de la factures et notes d'honoraires du médecin traitant.
- ✓ Certificats médicaux et ordonnances médicales
- ✓ Factures d'achat des médicaments accompagnées des ppm.
- ✓ Facture de radiologie, d'analyses en laboratoire et clichés de radiologie

B. traitement médical et règlement des sinistres

En cas d'IPP, l'assuré doit présenter un certificat médical de guérison précisant le taux d'IPP fixé.

En cas de décès accidentel, l'assureur règle à réception des documents suivants :

- ✓ Acte de décès,
 - ✓ Certificat médical de décès,
 - ✓ Acte d'hérédité,
 - ✓ Certificats de vie des bénéficiaires,
 - ✓ Copie du procès verbal de la police ou la gendarmerie en cas d'accident de la voie publique.
- Recommandations : pour mieux gérer les sinistres, tout dossier :**
- ✓ ouvert et incomplet au delà de 12 mois est automatiquement clôturé par la campagne.
 - ✓ doit obligatoirement contenir un certificat de guérison.

B. Médecins conventionnés

Médecins de sport

Ville	Médecin de sport	Adresse	Téléphone
CASABLANCA	DR LAZHARI	CENTRE SPECIALISE DE MEDECINE DE SPORT ET DE PODOLOGIE <i>BD MED VI RES ANNASR IM 4 RDC N°4</i>	05.22.83.71.83
CASABLANCA	DR AATIK	CABINET AATIK <i>HAY MY ABDELLAH BD AL KHALIL N°132 N°6 AIN CHOK</i>	05.22.21.85.11 06.12.06.00.00

II. PRESTATAIRES DE SERVICE

A. Centres Médicaux Sportifs

Ville	Centre médical
Fès	Le Centre médico-sportif
Agadir	Le Centre médico-sportif

II. PRESTATAIRES DE SERVICE

C/ Cliniques :

Cliniques Hors Casablanca :

Ville	Médecin	Adresse	Téléphone
AGADIR	DR BIZRANE MOHAMED	CLINIQUE LA RESIDENCE <i>RUE IBN TOUMERT TALBOREJT</i>	05 28 82 36 82 05 28 82 36 83
	La polyclinique CNSS	<i>POLYCLINIQUE CNSS</i>	05 28 84 66 25
	DR ALAOUI	POLYCLINIQUE ALAOUI <i>11 RUE AL MAARI</i>	05 35 52 00 87 05 35 52 02 42
OUJDA	CLINIQUE BADR	<i>375, Bd Jelloul Med Lots la Colline, Près ACIMA et CHU « Oujda 60000</i>	05.36.53.20.52
FES	Polyclinique	<i>POLYCLINIQUE ATLAS</i>	05 35 64 16 97
RABAT	DR ZIDOUH	POLYCLINIQUE INTERNATIONAL DE RABAT à côte du Mausolée Mohammed V «8 Rue de Tunis, Rabat	05 37 77 76 67
MARRAKECH	POLYCLINIQUE LES NARCISSES	POLYCLINIQUE LES NARCISSES <i>112, Quartier O.L.M Ghoul Route de Targa</i>	05 24 44 75 75
TANGER	CLINIQUE ASSALAM	10 BD ASSALAM	05 39 32 25 75

C/ Cliniques :

Cliniques sur Casablanca :

Ville	Médecin	Adresse	Téléphone
Clinique sur Casablanca	PR ARSSI DR EL HAIBA	CLINIQUE MERS SULTAN <i>64 RUE OMAR EL IDRISSE</i>	05.22.27.70.19
	DR HIFTI	CLINIQUE ZERKTOUNI <i>ANGLE BD ABDOU ET BD DU 09 AVRIL</i>	05.22.25.22.00
	DR HRAICHI	CLINIQUE LINA <i>LOT LINA N°147 SIDI MAAROUF</i>	05.22.97.74.00
	DR COHEN	CLINIQUE ANDALOUSS <i>19 BD DRISS SLAOUI EX TEMARA BOURGOGNE</i>	05.22.86.27.27
	DR MED TAJRI	CLINIQUE AL AMAL <i>32 BD DES FORCES AXILIAIRES HAY SADRI</i>	05.22.72.75.72